



Doc. 15922

31 janvier 2024

Remédier à l'exclusion financière des immigrants d'Amérique latine

Proposition de résolution

déposée par M. Stephen Nikola BARTULICA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire a récemment adopté deux textes sur les questions migratoires: la [Résolution 2525 \(2024\)](#) et la [Résolution 2526 \(2024\)](#). Dans les deux cas, l'Assemblée s'inquiète de graves problèmes auxquels se heurtent les migrants désireux de s'installer dans les États membres du Conseil de l'Europe, notamment dans l'emploi des jeunes, la cohésion sociale ou la santé publique.

Pour faciliter l'intégration socio-économique des immigrants, l'Assemblée devrait également s'intéresser au fait que des millions de personnes arrivant dans nos États membres n'ont pas accès aux services financiers les plus élémentaires, et ne peuvent notamment pas ouvrir un compte en banque. Cette impossibilité touche certes les personnes en situation irrégulière, mais également les immigrants possédant un domicile, un emploi et même la double nationalité.

En effet, ces immigrants subissent des sanctions financières en raison de leur pays d'origine, dont le Venezuela. Ces pays étant caractérisés par un niveau élevé de criminalité et de corruption, leur profil de risque est inacceptable pour les établissements financiers qui sont eux-mêmes tenus de respecter les règles en vigueur sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

L'exclusion financière des immigrants affecte non seulement les intéressés, mais aussi l'économie en général. En effet, ces millions de personnes souffrant d'exclusion économique sont privées de toute possibilité de devenir des membres productifs de la société ce qui les oblige à rester dans l'économie informelle et les condamne à la pauvreté et à la précarité économique.

L'Assemblée devrait donc examiner la situation pour que tous les États membres du Conseil de l'Europe mettent en place des dispositifs garantissant à leurs immigrants un «droit bancaire» grâce à une révision des règles de LBC/FT induisant cette exclusion financière. Compte tenu de l'importance de la communauté des immigrants d'Amérique latine, il conviendrait que le rapport de l'Assemblée «Renforcer les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Amérique latine» ([Doc. 15448](#)), qui est en cours d'élaboration, analyse les causes du problème et les solutions envisageables.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BARTULICA Stephen Nikola, Croatie, CE/AD
ARENT Iwona, Pologne, CE/AD
BALIĆ Marijana, Croatie, PPE/DC
BLENCATHRA David, Royaume-Uni, CE/AD
BOGUĆKA Anna, Pologne, CE/AD
BUŠIĆ Zdravka, Croatie, PPE/DC
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
GARDINI Elisabetta, Italie, CE/AD
GEVORGYAN Armen, Arménie, CE/AD
HAJDUKOVIĆ Domagoj, Croatie, SOC
HASIPOĞLU Oğuzhan, Cyprus* [Résolution 1376 (2004)]
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
LILTORP Karin, Danemark, ADLE
LUCKS Max, Allemagne, SOC
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
PIETRELLA Fabio, Italie, CE/AD
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
STIER Davor Ivo, Croatie, PPE/DC
ULLRICH Volker, Allemagne, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts